

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 53	Membres présents : 40	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 4
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 14 septembre 2021

Vote(s) pour : 44  
 Vote(s) contre : 0  
 Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 20 septembre 2021,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2021-09-20-BD-19 :

**Subventions pour des travaux sur la copropriété située 20 rue Dupont des Loges à Metz.**

Rapporteur : Monsieur Frédéric NAVROT

Le Bureau,  
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 17 février 2020, adoptant le 3<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 de Metz Métropole, et notamment les fiches actions n°13 « *Poursuivre et Intensifier la réhabilitation du parc privé* » et n°14 « *Instaurer un suivi et un accompagnement des copropriétés fragiles et dégradées* »,

VU le règlement particulier d'intervention en matière de politique locale de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 29 mars 2021,

VU la participation de l'Anah à hauteur de 69 305 € pour la réalisation de travaux concernant la consolidation du plancher haut du sous-sol, la confortation du plancher haut de la cuisine du restaurant et les ceux induits dans le restaurant (démontage, remontage de la hotte et travaux d'électricité), sur la copropriété située 20 rue Dupont des Loges à Metz,

VU le montant global des travaux subventionnables qui s'élève à 69 305 €,

DECIDE de participer financièrement aux travaux concernant la consolidation du plancher haut du sous-sol, la confortation du plancher haut de la cuisine du restaurant et les ceux induits dans le restaurant (démontage, remontage de la hotte et travaux d'électricité), sur la copropriété située 20 rue Dupont des Loges à Metz, à hauteur de 10 % du montant des travaux subventionnables, plafonné à 1 000 € par logement, soit 5 000 € au maximum, comme suit :

Type de Travaux	Adresse immeuble	Montant des travaux subventionnables	Subvention Metz Métropole
-Consolidation du plancher haut du sous-sol -Confortation du plancher haut de la cuisine du restaurant -Travaux induits dans le restaurant (démontage, remontage de la hotte et travaux d'électricité)	20 rue Dupont des Loges à Metz	69 305 €	5 000 €

DECIDE d'affecter 5 000 € sur l'autorisation de programme 2021 de 2 000 000 € (21QVLS01, chapitre 204) consacrée au logement pour financer les travaux précités,  
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ces opérations.

Pour extrait conforme  
Metz, le 21 septembre 2021  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Marjorie MAFFERT-PELLAT



## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20210920-2021-09-20-DB19-DE

**Numéro de l'acte :** 2021-09-20-DB19  
**Date de décision :** lundi 20 septembre 2021  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Subventions pour des travaux sur la copropriété située 20 rue Dupont des Loges à Metz  
**Classification :** 7.5 - Subventions  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 22/09/2021  
**Numéro AR :** 057-200039865-20210920-2021-09-20-DB19-DE  
**Document principal :** 99\_DE-19.pdf

#### Historique :

22/09/21 16:16	En cours de création	
22/09/21 16:23	En préparation	Catherine DELLES
22/09/21 16:58	Reçu	Catherine DELLES
22/09/21 16:58	En cours de transmission	
22/09/21 16:59	Transmis en Préfecture	
22/09/21 17:02	Accusé de réception reçu	